

Calendrier des activités

Mars 2025

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
						1
2	3	4 Vie active	5	6	7 	8 
9	10	11 Vie active	12 Assemblée du conseil	13	14 	15
16	17	18 Vie active	19	20	21 	22 
23	24	25 Vie active	26	27	28 	29
30	31					

Pour nous joindre

Michel Cliche, maire

Stéphanie Côté Directrice Générale
clerval@mrcao.qc.ca

Téléphone: (819) 520-2640
Télécopieur: (819) 783-4001

Municipalité de Clerval «Petit journal»

Edition Janvier 2025



Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
FERMÉ	8h00 à 16h00	8h00 à 16h00	8h00 à 16h00	8h00 à 16h00	8h00 à 12h00	FERMÉ

VEUILLEZ NOTER QUE LE BUREAU MUNICIPAL SERA FERMÉ LE PREMIER VENDREDI DE
CHAQUE MOIS

Vous voulez faire paraître une publicité dans notre
Petit journal à très peu de frais?
Frais mensuels exigibles
 1/3 de page = 2 \$
 1/2 page = 5 \$
 1 page = 10 \$

JE VOUS OFFRE MES SERVICES POUR LES TRAVAUX SUIVANTS :

- * POSE ET SABLAGE DE PLANCHER DE BOIS FRANC,
- * PLANCHER FLOTTANT
- * TUILES
- * LAVAGE A PRESSION DE MAISON, PATIO
- * TRAITEMENTS

POUR PLUS D'INFOS CONTACTEZ MOI
MICHEL 819-290-4380

VTT ET TRACTEURS CIRCULANT SUR LA ROUTE
 S.v.p. faites attention au macadam lorsque vous circulez sur les routes recouvertes d'un traitement de surface et ne collez pas trop le bord de la route.
 Merci de votre collaboration!

A tout ceux qui veulent payer des messes, vous êtes les bienvenus !

STATIONNEMENT

Nous vous demandons de bien vouloir stationner vos voitures dans le stationnement du parc municipal après les tempêtes.

Les voitures stationnées en bordure du chemin nuisent au déneigement de l'entrée de la salle municipale, de la sortie d'urgence ainsi que l'entrée du bureau de poste.

Nous vous remercions de votre collaboration.



FILET DE PORC ÉRABLE ET BRIE

PRÉPARATION : 27 MINUTES
CUISSON : 15 MINUTES
PORTIONS : 4

Ingrédients

FILET DE PORC

2 1/2 lb Filets de porc
2/3 de tasse de sirop d'érable
1/2 tasse de moutarde de dijon
2 tasses d'épinards
5 1/2 oz de Brie d'ici
2/3 de tasse de canneberges séchées
1 c. à soupe de beurre
1 à 2 échalotes françaises ciselées
1/2 tasse de vin blanc
1/4 de tasse de bouillon de poulet ou de légumes

POMMES DE TERRE GRELOTS

2 lb de pommes de terre grelots
2 à 3 c. à soupe d'huile d'olive
Herbes de Provence (au goût)

LÉGUMES VERTS AU BEURRE ET BACON

Choux de Bruxelles et pois sucrés (quantité au goût)
1 c. à soupe de beurre
4 de bacon, cuites et émiettées
Sel et poivre

PRÉPARATION

Filets de porc

1. Mariner les filets de porc dans le sirop d'érable et la moutarde de Dijon de 1 à 2 heures. Retirer les filets de porc et conserver la marinade.
2. Faire tomber les épinards quelques minutes dans une poêle à feu moyen-vif.
3. Ouvrir les filets sur le sens de la longueur, les farcir d'épinards, de Brie d'ici et de canneberges. Bien les refermer en les ficelant.
4. Saisir les filets de porc quelques minutes dans une poêle avec le beurre. Bien dorer tous les côtés. Réserver dans un plat allant au four.
5. Dans la même poêle, rajouter un peu de beurre et faire revenir les échalotes françaises. Déglacer avec le vin blanc et laisser réduire 1 à 2 minutes. Ajouter la marinade et le bouillon.
6. Laisser mijoter quelques minutes, saler, poivrer et mettre la sauce dans le plat contenant les filets de porc. Cuire les filets une quinzaine de minutes dans un four préchauffé à 400 °F (200 °C), afin que le centre du porc reste rosé.
7. Rectifier l'assaisonnement avant de servir, en tronçons d'environ 2 cm.

Pommes de terre grelots

1. Placer les grelots non pelés dans une casserole d'eau froide, faire bouillir pendant 5 minutes et ensuite, les retirer de l'eau.
2. Couper les pommes de terre en deux, bien les enrober avec l'huile d'olive et les herbes de Provence. Saler, poivrer et les placer sur une plaque recouverte de papier parchemin.
3. Enfourner environ 30 minutes à 400 °F (200 °C).

Légumes verts au beurre et bacon

1. Blanchir les légumes environ 3 à 4 minutes dans de l'eau bouillante. Pour arrêter la cuisson, placer les légumes dans de l'eau très froide, pour qu'ils conservent leur belle couleur et leur côté croquant.
2. Chauffer le beurre et faire revenir les légumes environ 2 à 3 minutes. Saler, poivrer et ajouter le bacon. Continuer la cuisson encore 1 à 2 minutes.

Permis de construction et rénovation

Saviez-vous que:

1- Il est important de contacter l'inspecteur municipal avant d'entreprendre des travaux de construction, rénovation, agrandissement, modification ou autres et ce, pour vous assurer de la conformité de votre projet avec la réglementation en vigueur.

2- **Un permis est nécessaire** pour TOUS les travaux ayant une valeur de 500\$ ou plus, même si vous accumulez les matériaux depuis un certain temps; même si les matériaux utilisés vous ont été donnés; même si votre remise préfabriquée est usagée... Informez-vous AVANT de faire les travaux! Ça pourrait vous éviter bien des problèmes... Amende de 200\$, démolition, etc...

Vous pouvez remplir le **formulaire de demande de permis** que vous retrouverez sur notre site internet et le transmettre par courriel au clerval@mrcao.qc.ca

Sanctions et pénalités

Pour toute infraction ou contravention à quelconque des dispositions des règlements d'urbanisme rend le contrevenant **passible d'une amende de deux cents dollars.**

Si l'infraction d'un règlement est continue, cette continuité **constitue jour par jour une infraction** séparée et la pénalité édictée pour cette infraction peut être infligée pour chaque jour que dure l'infraction.

Auxiliaires

Il est interdit d'annexer à une roulotte toute construction telle que portique, véranda, chabrette, hangar, appentis, ou autres semblables sans avoir obtenu au préalable un permis de l'inspecteur des bâtiments.

Veillez noter que depuis le 1er janvier 2017, la Municipalité applique l'article 1.3.7.2 du règlement administratif #82, inclus dans les règlements d'urbanisme et impose une amende de 200 \$ pour tout citoyen ayant commencé les travaux avant la demande de permis, contrevenant à l'article 1.3.2.1.

Prévoyez qu'un délai de 30 jours peut être requis pour l'obtention d'un permis.

Échec aux invasions de domiciles

POUVEZ-VOUS PROTÉGER VOTRE DOMICILE CONTRE UNE INVASION?

- Verrouiller les portes et fenêtres, même lorsque l'on est à la maison.
- Garder les entrées et garages bien illuminés la nuit.
- Protéger les ampoules extérieures.
- Tailler haies et arbustes.
- Créer l'impression que sa résidence est occupée en tout temps.
- Éviter de laisser à l'extérieur des outils ou objets qui pourraient servir à briser les fenêtres ou forcer les serrures.
- Utiliser une minuterie pour régler l'éclairage intérieur.
- Effectuer un contrôle de sécurité de tous les accès, et corriger leurs faiblesses.
- S'assurer que la porte est munie d'une fenêtre ou d'un judas.
- Installer des serrures et verrous sécuritaires sur toutes les portes extérieures, y compris les portes de garage.
- Installer des dispositifs secondaires de verrouillage (clous, barres) sur fenêtres et portes coulissantes accessibles.
- Augmenter la résistance des cadrages de portes.
- Faire installer un système d'alarme, et l'utiliser lorsque l'on est à la maison.
- Programmer les numéros d'urgence sur le téléphone.
- Ne pas garder de sommes d'argent chez soi.
- Garder ses objets précieux dans un coffret de sûreté à la banque.
- Identifier ses biens au moyen d'un burin.

PROTÉGER VOTRE DOMICILE



SD 3010

Adhésion Maison des Jeunes de Clerval

Nom de l'enfant :	J'autorise mon enfant : <input type="checkbox"/> À quitter seul la MDJ à la fin d'une activité ou avant l'heure indiquée de fin et dégage les adultes responsables de la MDJ de toutes responsabilités.
Adresse :	
Téléphone :	
Courriel :	J'autorise la MDJ à la prise et à la diffusion des photos lors des activités régulières et spéciales. <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Nom d'un parent :	
Contact en cas d'absence ou responsable résident à Clerval :	RAMQ :
Allergie :	
Date de naissance :	

Règlements de la MDJ Clerval

En inscrivant mon enfant à la MDJ de Clerval, je consens à lui transmettre le seul règlement à respecter et être responsable de celui-ci même s'il participe aux activités de la MDJ.

Le seul règlement de la MDJ Clerval est le **Respect** :

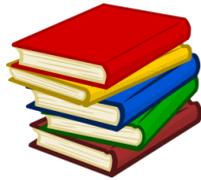
- ✓ **Respect** des adultes responsable
- ✓ **Respect** des autres membres
- ✓ **Respect** des lieux
- ✓ **Respect** du matériel

Le non-respect pourrait amener une exclusion de la MDJ.

En cas de bris volontaire, je consens à recevoir la facture associée au coût relié à la réparation ou de remplacement. La MDJ de Clerval est prévu pour les jeunes de 10 à 17 ans. Les enfants de moins de 10 ans sont accepté avec la présence d'un adulte accompagnateur.

J'ai lu et consens en tant que parent ou tuteur de l'enfant.

Signature et date :



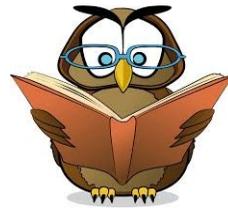
Bibliothèque Municipale

La bibliothèque est ouverte à tous.

ABONNEMENT
Adultes : \$4.00.
Enfant moins de 18 ans : gratuit.

Lundi 19h00 à 20h00

Jeudi 9h00 à 11h30



Prêts à la bibliothèque :

La durée de prêt de chaque document dépend d'où vient le document emprunté. Soit de 21 jours quand il provient de notre bibliothèque. Ce prêt peut être renouvelé par téléphone. Cependant, lorsque c'est un prêt d'une autre bibliothèque, par le RÉSEAU, le livre possède un bordereau avec une date de retour obligatoire à respecter et ne peut se renouveler.



Prêt de raquettes

Service de prêt de raquette sur neige

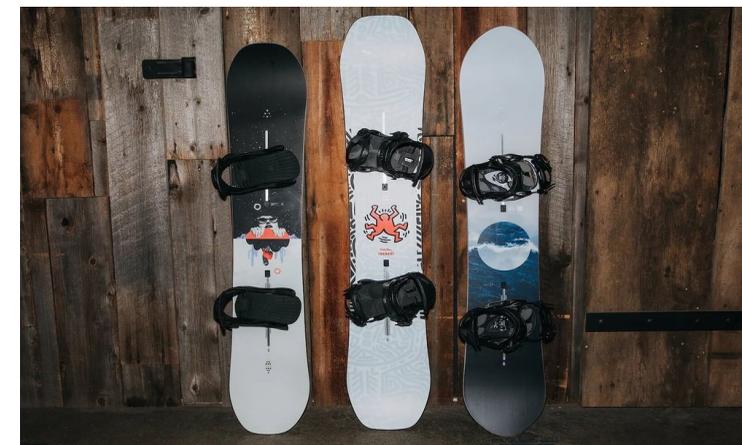
offert ****GRATUITEMENT**** au Bureau Municipal



Prêt de snowboard

Service de prêt de snowboard sur neige

offert ****GRATUITEMENT**** au Bureau Municipal





Tarifification location Chalet au Soleil Couchant

Chalet de 3 chambres à coucher lit queen, 1 salle de bain complète, 2 salles d'eau, grand balcon avec vue sur le lac et la plage

- 200\$ + taxes par nuit
- 475\$ + taxes fin de semaine
- 1175\$ + taxes par semaine

**** un dépôt de 500\$ est demandé lors de la réservation et remis suite à la vérification des lieux après location****

Inclus dans la location :

- Internet
- Télévision dans tout les chambres ainsi que des fire stick
- Literie
- Serviettes
- Vaisselle

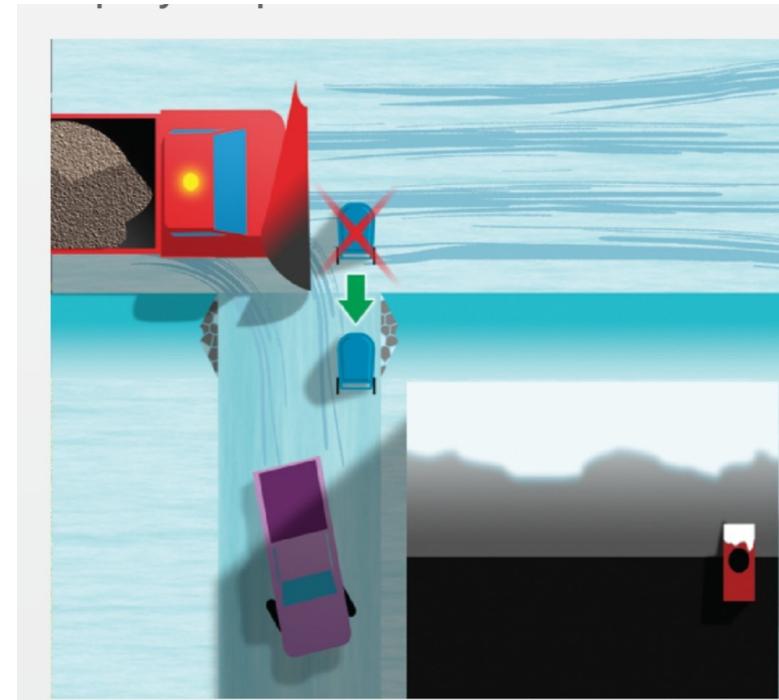
Pour réservation et location communiquez avec le bureau municipal au 819-520-2640

Ou par courriel au clerval@mreao.qc.ca

Été comme hiver, toujours placer le bac sur votre propriété en bordure de la voie publique

Lors de la journée de collecte de vos bacs de poubelles et de recyclage, il est important que ces derniers soient situés sur votre propriété et non pas dans la rue, car ils nuiront aux travaux de déneigement. Les bacs qui ne se trouvent pas sur votre propriété, s'ils se font endommager, les dommages seront de votre responsabilité et non de la responsabilité des employés qui effectuent les travaux ni de la responsabilité de la municipalité. Nous vous demandons aussi de bien vouloir déneiger les couverts de vos bacs quand vous les mettez au chemin. Aussi, si vous avez des boîtes aux lettres mobiles, bien vouloir les mettre au bon endroit afin d'évitez que les charrues les endommages. **Nous ne seront pas responsable si vos bacs ou vos boîtes aux lettres se font endommager.**

Merci de votre collaboration !



Communauté chrétienne Ste-Jeanne D'Arc

AVIS A CEUX QUI VOUDRAIENT PAYER DES MESSES, VOUS ÊTES LES BIENVENUS !

Pour ceux qui veulent faire un don a la Fabrique pour aider a payer les frais courants de l'année, ce serait très apprécié, votre participation est important pour le maintien de notre comité de la Fabrique !! Vous pouvez nous remettre les dons, soit au bureau municipal a Stéphanie Côté ou contactez Mathilde Lévesque au 819-783-3161 !

PROGRAMME DES MESSES DU MOIS

Samedi 8 mars 2025 : 19h00 Clerval (Abbé Anaclet)

Messe pour les paroissiens par dons

Samedi 22 mars 2025 : 19h00 Clerval (Abbé Anaclet)

Messe pour les paroissiens décédés par dons



Maison des Jeunes de Clerval

Elle s'adresse aux jeunes de 10 à 17 ans qui désirent socialiser avec des jeunes de leur âge !

Les enfants moins âgés sont acceptés s'ils sont accompagnés d'un adulte !

Il faut être membre de la MDJ, au coût de 10\$ pour l'année ou 2\$ de la visite dans notre local, lorsque tu as fait 5 visites, tu es membre pour l'année !

Il y aura toujours 2 adultes afin de superviser la période d'ouverture de l'installation.

Il ne suffit qu'à remplir une fiche d'adhésion signé par tes parents.

Tes amis ou petits-enfants de l'extérieur de Clerval peuvent venir s'ils ont un adulte référent habitant à Clerval qui peut être responsable de lui.

Pour plus d'information contacter Stéphanie Côté au bureau municipal au 819 520-2640

Pour être au courant des heures d'ouverture, informes-toi au bureau municipal ou sur la page Facebook « Municipalité de Clerval (officiel) »

Nouveau service pour les aînés d'Abitibi-Ouest

Bonjour à tous,

Je m'appelle Joanie Dubé et j'ai le plaisir de vous annoncer que je suis la nouvelle travailleuse de milieu au Centre D'Action Bénévole L'Amicale. Mon mandat consiste à :

- Repérer
- Écouter
- Soutenir
- Accompagner et Référer les aînés d'Abitibi-Ouest vivant une situation difficile, vers les ressources et/ou services du milieu qui vont répondre à leurs besoins.



Prochainement, vous pourrez m'apercevoir dans les différentes municipalités d'Abitibi-Ouest. N'hésitez pas à m'interpeller ou à me contacter si vous vous inquiétez pour un proche ou pour vous-même. Je suis là pour répondre à vos questions et pour vous aider. Au plaisir de vous rencontrer!

Favorisons ensemble le mieux-être des aînés de notre territoire.



Cellulaire : (819) 301-5143

Courriel : itmav.ao@hotmail.com

Adresse : 261-B, rue Principale, La Sarre, J9Z 1Y7

Mots cachés - Printemps

A	P	A	P	I	L	L	O	N	R	E	C	B
P	A	R	F	H	A	R	B	R	E	K	H	P
R	L	P	L	A	N	T	E	G	A	N	E	A
I	E	R	R	E	D	N	I	M	A	I	N	R
N	R	O	I	S	E	A	U	E	R	F	I	A
T	R	E	V	E	E	R	O	F	I	L	L	P
E	E	M	A	R	S	E	R	L	L	I	L	L
M	J	S	O	L	E	I	L	E	E	R	E	U
P	U	S	Y	A	F	N	A	U	R	V	W	I
S	I	E	A	U	I	T	U	R	L	A	P	E
E	N	E	T	T	E	L	C	Y	C	I	B	P

parapluie	oiseau	mars
eau	plante	avril
papillon	bicyclette	soleil
chenille	arbre	mai
fleur	printemps	juin



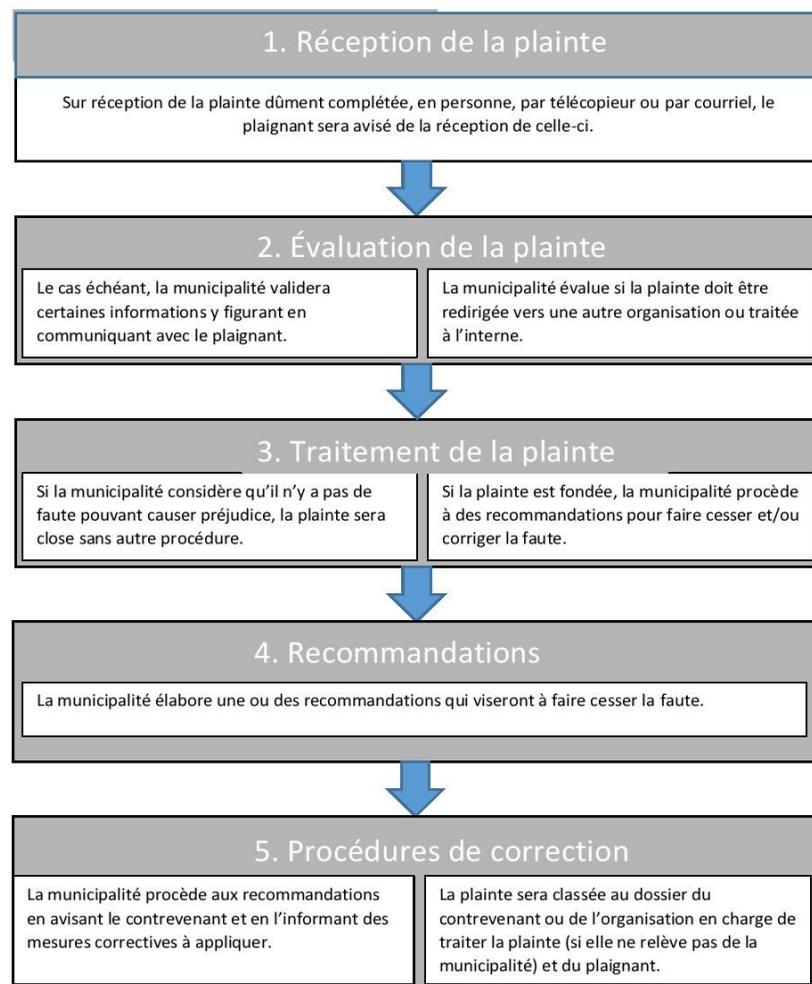
Municipalité de Clerval

579, 2e et 3e Rang
Clerval (Québec) J0Z 1R0
Téléphone: 819 783-2640

Télécopieur: 819 783-4001

Courriel: clerval@mrcao.qc.ca

Processus de traitements des plaintes



Sauce à spaghetti maison



500 ml / 10\$

Au profit de la MDJ Clerval

Si vous désirez vous procurer de la succulente sauce à spag avec viande hachée de Wagyu et légumes d'ici communiquez avec Stéphanie au bureau municipal ! Tout les profits amassés iront à la maison de jeunes !!! Vous pouvez aussi nous contacter par courriel au : mdj.clerval@gmail.com

Merci à tous pour vos encouragements

LES HEURES D'OUVERTURES SONT :

LUNDI : 9:30 à 11h30 – 14:15 à 17:00

MARDI: 9:30 à 11:30 - 14:15 à 16:00

MERCREDI : 9:30 à 11:30 - 14:15 à 16:00

JEUDI : 9:30 à 11:30 - 14:15 à 16:00

VENDREDI : 9:30 à 11:30– 14:00 à 16:00

TÉLÉPHONE : 873-380-3052

L'ACCÈS AU CASIERS POSTAUX SONT JUSQU'À
18H00 TOUT LES JOURS !

Du nouveau dans le bac... bleu! **Volume 16, numéro 3, mars 2025**

Source : Ville en vert

Depuis le 1^{er} janvier 2025, le tri des matières recyclables est grandement facilité grâce à la modernisation de la collecte sélective. Cette initiative vise à augmenter la quantité de matières effectivement recyclées. Désormais, Éco Entreprises Québec, l'organisme désigné par le gouvernement provincial, supervise l'ensemble du processus de récupération et de recyclage à l'échelle du Québec.

Auparavant, la gestion de la collecte sélective était fragmentée : les municipalités s'occupaient du financement, des collectes, du transport, de la sensibilisation et du tri, tandis que chaque centre de tri devait trouver des débouchés pour les matériaux récupérés. Avec la prise en charge complète par Éco Entreprises Québec, la liste des matières acceptées dans le bac de récupération est désormais uniformisée à travers la province, et la couleur des bacs sera la même partout au Québec.

Mais quel rôle avons-nous, en tant que citoyens, dans ce nouveau système? Notre engagement peut-il réellement influencer le recyclage de nos matières?

Un processus... Deux étapes.

D'abord, il faut départager deux concepts souvent utilisés de manière interchangeable : la **récupération** et le **recyclage**.

Synonyme de ce que l'on appelle la « collecte sélective », la **récupération** est le **geste que l'on fait en triant nos matières recyclables** à la maison, au travail, en tout temps, puis en les mettant dans le bac de récupération.

Le **recyclage** débute une fois que nos matières recyclables sont sorties du centre de tri et qu'elles sont transformées en matières premières, afin de leur **redonner une deuxième, une troisième, une énième vie**.

Notre impact en tant que citoyen se situe donc au niveau de la récupération. Ainsi depuis le 1^{er} janvier 2025, qu'est-ce qu'y peut aller dans le bac de récupération et comment savoir ce qui est quoi?

Contenant : ce qui possède un bouchon ou un couvercle, que le contenant soit fait en papier, en carton, en verre, en plastique ou en métal (boîte de conserve, bouteille d'eau, contenant de jus, de yogourt, de sauce, de cosmétique, etc.);

Emballage : ce qui sert à transporter facilement les produits, que l'emballage soit fait en papier, en carton, en verre, en plastique ou en métal (sac de plastique de toutes sortes, barquette de styromousse, sac en filet d'oignons, emballage de brosse à dents, boîte d'œufs, sac de croustilles, etc.);

Imprimé : ce qui peut présenter du texte, des images ou des motifs, que l'imprimé soit fait en papier ou en carton (reçu de caisse, boîte de céréales, feuille lignée, livre, cahier scolaire, boîte de déménagement vide, etc.).

Seulement trois exceptions s'appliquent à ces nouvelles règles : Les emballages de protection en polystyrène qui se défont en billes, puisqu'ils contaminent les autres matières lors du transport et du tri (blocs de styromousse dans les boîtes d'articles fragiles, particules de calage, etc.). Solution : rapportez-les dans certains éco-centres ou jetez-les aux ordures.

Les contenants en métal sous pression, c'est-à-dire les bombes aérosols, puisqu'elles peuvent exploser lorsque comprimées ou soumises à la chaleur (fixatif à cheveux, assainisseur d'air, mousse à raser, etc.). Solution : rapportez-les à l'éco-centre avec vos autres résidus domestiques dangereux.

Le plastique polylactique, c'est-à-dire le plastique compostable ou biodégradable avec l'inscription « PLA », puisqu'il n'est pas composé d'une matière recyclable et qu'il ne se décomposera pas assez rapidement dans les conditions des sites municipaux de compostage (sacs de compost en PLA, ustensiles en PLA, contenants de nourriture pour emporter en PLA, etc.). Solution : jetez-les aux ordures.

Grâce à des règles plus simples, le tri est plus facile à faire à la maison, au travail, bref partout. Toutefois, il ne faut pas oublier de réduire notre consommation à la source avant même de penser à recycler ; et lorsque l'on doit se débarrasser d'une matière, on n'a qu'une seule question à se poser : « Est-ce un contenant, un emballage ou un imprimé ? »

Pour toute question en lien avec le tri de vos matières résiduelles, visitez l'application « Ça va où ? ».

Enfin, restez à l'affût de la campagne de sensibilisation de Bac Impact, la marque citoyenne d'Éco Entreprises Québec qui a pour mission d'éduquer et de sensibiliser la population aux nouvelles règles de la récupération et du recyclage.

Comment bien récupérer?

Pour ce qui est des manipulations à faire pour s'assurer de récupérer de manière responsable, on continue de faire ce qui était déjà recommandé :

1. Vider et rincer légèrement nos contenants et emballages;
2. Séparer les matières recyclables les unes des autres;
3. Placer les bouchons de moins de 5 centimètres de diamètre sur les contenants;
4. Faire une boulette avec notre papier d'aluminium, après avoir enlevé le plus gros de la nourriture.

Enfin, on évite de récupérer les matières souillées qui contamineront les autres, en plus d'émettre des odeurs nauséabondes, et on n'imbrique pas les matières les unes dans les autres (dans des boîtes ou des sacs fermés, par exemple), afin que leur identification soit claire et facilite le tri.

Il est donc crucial de se poser les **bonnes questions** et de poser les **bons gestes** pour faciliter le travail au centre de tri. En plaçant dans notre bac une matière qui ne devrait pas s'y trouver, on risque d'avoir un impact sur leurs équipements (machinerie bloquée, mécanismes brisés, explosion et incendies, etc.), ce qui occasionne des retards et donc l'accumulation des matières, en plus d'avoir un impact sur la santé des employés (dangers, émanations toxiques, moisissures, etc.).

En prenant une seconde de plus pour se demander si notre matière est réellement un contenant, un emballage ou un imprimé, on permet un meilleur tri à la source qui donnera alors un tri final de meilleure qualité et de valeur plus élevée sans avoir gaspillé de ressources.

Quels sont les objectifs de ces changements ?

On peut se demander quels sont les objectifs concrets visés par ces nouvelles règles. En plus d'uniformiser à l'échelle provinciale les matières recyclables et les bacs, Éco Entreprises Québec souhaite améliorer la recyclabilité (donner une deuxième vie au plus de matières possibles pour renforcer l'économie circulaire) et l'écoconception des contenants et emballages. Cette dernière repose sur une réduction de l'emballage, un meilleur approvisionnement en termes de traçabilité et de transparence, ainsi qu'une recyclabilité facilitée.

La responsabilité élargie des producteurs s'applique maintenant à tous les détenteurs de marque, les distributeurs et les metteurs en marché, afin de les rendre responsables de ce qui advient à la fin de la vie utile de leurs contenants et emballages : ce sont eux qui paient si leurs emballages sont complexes ou impossibles à recycler, par exemple, ce qui les encourage à les améliorer.